



Refus de prise en charge de garantie decennale

Par **lucas patricia**, le **23/08/2011** à **14:30**

Bonjour,
Bonjour, rnj'ai construit une maison réceptionnée en octobre 2008 et depuis juin 2009 nous avons constatés des microfissures. rnrnAprès être allée chez le constructeur ce dernier nous a répondu que ce n'était pas grave que la maison travaillait or depuis juin 2011 les problèmes s'accumulent : rnrn<http://album.aufeminin.com/album/desagrement> rnMOT DE PASSE lucasjestin rnrnvous verrais c spectaculaire rnrnj'ai envoyé un recommandé au constructeur et à cegi (garantie décennale) qui refuse la prise en charge de ma demande au motif que les dégâts sont esthétiques rnrnor depuis trois fissures sont apparues sur le plafond de mon salon et de ma cuisine rnrnJ'ai à nouveau recontacté le constructeur qui refuse de venir constater les dommages par lui même... rnrnQUE FAIRE???

Par **cocotte1003**, le **23/08/2011** à **19:39**

Bonjour, regardez dans vos contrats d'assurance si vous avez une assurance juridique qui vous aidera dans vos démarches et financièrement si besoin. Faites constater les dégâts par un expert en bâtiment que vous transmettez au constructeur par LRAR en lui précisant bien, si vous êtes dans votre droit, que sans réaction sous huitaine vous n'hésitez pas à remettre le dossier en justice, cordialement

Par **lucas patricia**, le **23/08/2011** à **21:25**

j'ai un contrat protection juridique mais d'après la banque ça ne marche pas pour les constructions
l'expert coute environ 1200€ donc à moins de gagner au loto je risque de laisser la maison en l'état pour le moment

Par **aie mac**, le **23/08/2011** à **22:32**

bonjour
les photos ne sont guère parlantes (des gros plans de fissures sans en indiquer l'échelle ne veulent rien dire).
mais le peu qu'on peut en voir ne permet pas de dire que ces désordres relèvent de 1792CC (les fissures sont-elles infiltrantes?).
c'est apparemment du domaine de l'esthétique et la décennale n'a pas vocation à intervenir pour la réparation de ces désordres.